Déclaration d'intérêts



Déclarer ses liens d'intérêts : Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle les liens d'intérêts d'une personne sont susceptibles, par leur nature ou leur intensité, de mettre en cause son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de la mission qui lui est confiée.

La notion de **lien d'intérêts** recouvre les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée.

L'intérêt peut être :

Matériel ou moral :

- Matériel ou financier : rémunération ou gratification de toute nature ;
- Moral, consistant en un bénéfice en termes de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous toutes ses formes, notamment pour la promotion ou la défense :
 - D'intérêts personnels non directement financiers comme ceux relatifs à des responsabilités professionnelles assumées ou recherchées, ou des mandats électifs professionnels détenus ou souhaités,
 - D'intérêts de groupes, tels ceux d'une école de pensée, d'une discipline ou d'une spécialité professionnelles - par exemple en cas d'exercice de responsabilités dans des organismes dont les prises de position publiques sur des questions en rapport avec la mission demandée pourraient faire douter de l'indépendance, de l'impartialité ou de l'objectivité de celui qui les exerce.

Direct ou par personne interposée :

- Intérêt direct : intérêt impliquant, à titre personnel, directement pour l'intéressé, un bénéfice, c'est à dire une rémunération, en argent ou en nature, ou toute forme de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous quelque forme que ce soit. Le bénéfice est un avantage ou une absence de désavantage pour soi-même.
- Intérêt indirect (ou par personne interposée): intérêt impliquant, en raison de la mission remplie par l'intéressé, un bénéfice, rémunération ou gratification, ou une absence de désavantage, au profit d'une autre personne, physique ou morale (institution, organisme de toute nature), avec laquelle l'intéressé est en relation, ou un désavantage pour cette autre personne (que l'intéressé pourrait souhaiter pour celle-ci), dans des conditions telles que le comportement de l'intéressé pourrait s'en trouver influencé, même s'il ne reçoit aucun bénéfice à titre personnel.

Ancien, voire futur :

- La déclaration d'intérêts impose de déclarer les intérêts actuels mais aussi ceux qui existaient pendant les cinq dernières années;
- Dans un souci de loyauté, et même si la déclaration d'intérêts ne le prévoit pas, il convient que les personnes concernées informent des liens d'intérêts dont elles savent, au moment où elles font la déclaration, qu'ils vont apparaître dans un proche avenir.

Agence nationale du DPC 93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex Tél.: 01 48 76 19 05 - Fax: 01 46 71 24 85 - infodpc@agencedpc.fr

www.mondpc.fr





Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, nous vous proposons de remplir le document suivant afin de nous informer de tout « intérêt » éventuel. Cette déclaration engage la responsabilité du déclarant qui doit s'assurer qu'elle est sincère, à jour et exhaustive.

Je soussigné(e), (Profession) __Stéphane Fabri, Masseur-kinésithérapeute____ Intervenant au titre de au titre de CONCEPTEUR / FORMATEUR au sein de CEVAK Déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc

1) Activité principale :

en mesure de déclarer sur les cinq dernières années :

Activité	Exercice (libéral, salarié, autre)	Lieu d'exercice	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
Masseur-kinésithérapeute	libéral	180, route de la pompignane, 34170	2017	
·		Castelnau le lez		
Masseur-kinésithérapeute	libéral	Clinique St Jean, St Jean de Vedas	2002	

2) Activités à titre secondaire :

(Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...)

Structure ou organisme	Fonction ou activité	Rémunération (oui/non)	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
INK	formateur	8000	2011	
CEVAK	formateur	4500	2010	
SFMKS	formateur	4000	2004	2018
TM Institute	formateur	4500	2012	2017
СМК	Président	7200	2022	
Conseil départemental de l'ordre des MK	Membre titulaire	0	2014	

Agence nationale du DPC





Déclaration d'intérêts

Agence	enseignant	2000	2009	
Conseil régional de l'ordre des MK d'occitanie	Membre titulaire/ Vice Président	11 400	2017	
Syndicat FFMKR	Secrétaire délégué à la formation continue (missions politiques)		2021	
ANDPC	Membre de la CSI interprofessionnelle	3500	2016	
ANDPC	Président de la CSI des professions paramédicales et préparateurs en pharmacie	4000	2016	

3) Activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration

Structure et activité bénéficiant du financement	Organisme à but lucratif financeur	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

4) Participations financières dans le capital d'une société :

Type d'investissement				

5) Existence de proches parents salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration

Organismes concernés	Commentaire	Début	Fin
Organismes concernes	Commentant	(Mois/année)	(Mois/année)

Agence nationale du DPC 93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex Tél.: 01 48 76 19 05 - Fax: 01 46 71 24 85 - infodpc@agencedpc.fr







6) Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître :

Commentaire	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
	Commentaire	Commeniaire

	Je n	'ai	aucun	lien	ď	'intérêt	à	déclarer
--	------	-----	-------	------	---	----------	---	----------

Fait à :Castelnau le lez

Le: 10/12/2022

Signature:

www.mondpc.fr